

Les pratiques masturbatoires

Le collège est un collège rural excentré sur le plan géographique et qui se situe dans un environnement socio-économique en déclin. Les catégories sociales défavorisées occupent une place importante (62 %) et le taux d'élèves boursiers (35 %) est aussi supérieur à la moyenne départementale. Le taux de demi-pensionnaires élevé, 75,2%, s'explique par l'importance du secteur de recrutement (49 communes).

L'internat est une des spécificités du collège et le nombre d'élèves a augmenté de 11 en 2001/2002 à 27 en 2005/2006. Ces élèves viennent de tout le département et une partie d'entre eux bénéficient de mesures éducatives (AEMO civiles ou pénales). Le choix pour les autres élèves s'explique par la volonté des familles de rechercher pour leurs enfants un cadre plus structurant pour la poursuite de leur scolarité.

L'internat est entré dans un dispositif de réussite éducative dans le cadre du plan de cohésion sociale. Celui-ci bénéficie de crédits qui permettent l'achat de matériels, le financement de projets culturels (artistes en résidence), d'activités sportives, la mise en place d'une médiathèque destinée aux élèves internes et le recrutement d'une éducatrice une dizaine d'heures par semaine.

Globalement, l'internat est assez bien perçu par la communauté éducative sauf de la part de quelques professeurs qui n'acceptent pas l'idée que l'établissement puisse accueillir tous les « indésirables » des autres collèges du département.

Marc est un élève interne scolarisé en classe de cinquième et qui est arrivé dans l'établissement à la suite d'un conseil de discipline. Le rapport transmis au chef d'établissement d'accueil précise des faits de violence à l'égard d'un autre élève (Marc se serait associé avec deux de ses camarades.) Il n'y a pas eu de signalement police ou gendarmerie. Les parents estiment que leur enfant a été victime d'une injustice et qu'il aurait été influencé.

Quelques jours après son arrivée dans l'établissement, trois jeunes filles se plaignent d'avoir été choquées parce que Marc aurait eu des pratiques masturbatoires en cours et dans les couloirs de l'établissement.

Le chef d'établissement, après avoir recueilli les paroles des jeunes filles, procède à un signalement auprès du parquet et en envoie une copie à l'inspecteur d'académie.

Marc est entendu par l'équipe de direction et nie tout en bloc. Ses parents le soutiennent et portent plainte contre les jeunes filles pour allégations mensongères.

Les gendarmes vont entendre les jeunes filles, Marc et les professeurs concernés puisqu'une partie des faits se serait produit en cours. De manière unanime, les professeurs n'ont rien constaté. Certains expliquent que Marc a une attitude « hors normes », d'autres affirment que les jeunes filles ont pu le provoquer. Le collège a déjà réalisé un signalement pour l'une d'entre elles parce qu'elle vit avec un homme de 22 ans.

Une décision doit être prise au sein de l'établissement en direction de Marc même si les faits ne sont pas avérés. En effet les jeunes filles ont très peur de Marc : celui-ci les menacerait de représailles. Le chef d'établissement apprend de la part d'un collègue qui était principal adjoint dans le collège de secteur de Marc que des faits de même nature s'étaient produits l'année précédente.

Quelle analyse peut être faite de cette situation et quelle décision peut être retenue ?